

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL 2023

CSO PONEY DE NOUVELLE AQUITAINE

CES CHAMPIONNATS SE DEROULERONT LES 30 AVRIL et 1^{ER} MAI :

- POUR LE SECTEUR NORD et EST au CENTRE EQUESTRE DE BRESSUIRE (79) CONCOURS N° 2386508
- POUR LE SECTEUR SUD les 21 et 22 Mai 2022 à PAU SERS ECURIE NICOLAS HUI AL CONCOURS N°2386520

Rappel

Secteur Nord : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne

Secteur Sud : Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées Atlantiques

Secteur Est : Creuse, Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne

Bien que divisés en secteur pour en faciliter l'accès, les championnats des territoires sont des championnats de Nouvelle Aquitaine, donc tous les cavaliers licenciés en Nouvelle Aquitaine peuvent prétendre au podium.

EPREUVES

Championnat des territoires Poney : Epreuve Grand Prix As Poney 1 (1m20) à A1 (0.50m)

ENGAGEMENTS

- Clôture le Lundi 24 Avril 2023 à minuit
- Pas d'engagement terrain.
- 1 seul engagement pour tout le Championnat, le couple doit participer aux deux manches pour être classé.

QUALIFICATION

Le classement du championnat est réservé aux cavaliers ayant une licence 2023 dont la domiciliation sportive est en Nouvelle Aquitaine.

CONDITION DE PARTICIPATION

Cavalier :

- 2 participations maximum sur l'ensemble du Championnat avec 2 poneys différents.
- Une seule participation par épreuve.

Poney :

- 2 participations maximum sur l'ensemble du championnat

CHANGEMENT CAVALIER/EQUIDE

Cavalier



- Le changement de cavalier est autorisé sous réserve de 2 participations maximum sur l'ensemble du Championnat avec 2 poneys différents.



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL 2023

CSO PONEY DE NOUVELLE AQUITAINE

Equidé

Le changement d'équidé est possible dans les conditions suivantes :

- Il doit être déclaré par le représentant légal du groupement sportif engageur de l'équidé auprès du Jury 30 minutes avant 1^{ère} manche du championnat
- L'engageur doit avoir vérifié que l'équidé remplaçant est qualifié pour le championnat auquel il va participer sous peine de disqualification

BAREME DES CHAMPIONNATS *Epreuve en 2 manches*

1er jour

- 1^{ère} manche : Barème A sans chrono.
- Ordre de départ du listing SIF

2ème jour

- 2^{ème} manche (+ 5 cm) : Barème A au chrono sans barrage
- Ordre de départ Inverse du classement de la 1^{ère} manche.
- A égalité de points, les cavaliers partent dans le même ordre que le 1^{er} jour.

Pour le championnat Régional secteur Est, les 2 manches pourront se faire sur la même journée.

CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Le classement général est effectué sur le cumul des points des deux manches et du chrono de la 2^{ème} manche.

REMISE DES PRIX

- La présence des cavaliers en tenue est obligatoire